

[Les indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap](#) [1]

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a défini 23 indicateurs de suivi de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap, en lien avec la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale qui vise « le développement quantitatif de l'offre et sa transformation pour favoriser son évolution qualitative et sa restructuration ».

Parmi ces 23 indicateurs, 3 sont prioritaires :

- Le nombre de personnes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton,
- Le taux de scolarisation des enfants handicapés,
- La part des services dans l'offre médico-sociale.

Le Creai (Centre régional d'études, d'actions et d'informations) va désormais suivre annuellement l'évolution de ces indicateurs et produire 3 notes de synthèse régionale mais avec une approche départementale.

[En savoir plus \(Creai Nouvelle-Aquitaine\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/les-indicateurs-de-suivi-de-transformation-de-l%E2%80%99offre-pour-les-personnes-en-situation-de>

[2] <https://creai-nouvelleaquitaine.org/les-indicateurs-de-suivi-de-transformation-de-loffre-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap/>